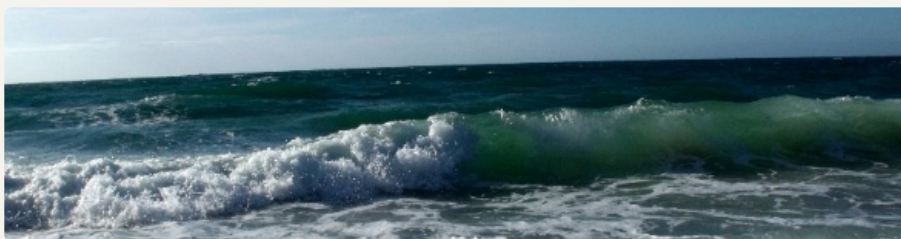


Gardez les Caps



Plévenon, 20 juillet 2019

Convocation à l'Assemblée Générale annuelle de Gardez les Caps

Judi 8 août 2019 à 17 heures 30

Salle Polyvalente

Rue Montangué, 22 240 PLURIEN

**Chers adhérentes et adhérents,
Chers amis,**

Nous avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale annuelle, dont l'ordre du jour sera le suivant :

- ▶ Rapports moral et financier de l'exercice 2018-2019
- ▶ Plan d'action, moyens financiers
- ▶ Renouvellement du Conseil d'Administration

Nous vous proposerons un retour sur les moments forts qui ont marqué cette année, nos enjeux pour l'année à venir. Ce sera également l'occasion de vous impliquer dans l'association en questionnant le Conseil d'Administration.

UNE BELLE VICTOIRE LE 25 JUIN 2019

Le 25 juin 2019, la Cour administrative d'appel de Nantes a publié une ordonnance qui reconnaît à Gardez les Caps la condition « **d'organisme d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel** » au sens du code général des impôts, et met à la charge de l'État le versement de la somme de 1 500 euros au titre des frais exposés par Gardez les Caps.

Cette ordonnance clôt une bataille engagée depuis 2014 auprès du Directeur départemental des finances publiques des Côtes d'Armor, puis du Collège territorial de second examen de l'Ouest, puis du Tribunal administratif de Rennes, enfin, de de la Cour administrative d'appel de Nantes, à laquelle le Ministre de l'Action et des comptes publics a écrit le 4 juin 2019 pour l'informer qu'il n'entendait pas poursuivre la défense de notre affaire.

Cela signifie que désormais Gardez les Caps est éligible pour recevoir des dons et cotisations ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.

La décision est **rétroactive jusqu'en 2014**. Chacun d'entre vous va recevoir dans les jours qui viennent un reçu fiscal à caractère rétroactif :

Particulier, vous pouvez déduire 66 %, à concurrence de 20 % de votre revenu imposable.

Société, vous pouvez déduire 60 % dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires.

Venez nombreux soutenir par votre

présence, et celle de vos amis, les actions que nous menons.

Vos cotisations et vos dons permettent à l'association d'être indépendante et active. Nos seuls moyens financiers proviennent de votre générosité. Il n'y a pas de petit don, chaque don est essentiel.

Vous pouvez télécharger ici <http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2014/10/Gardez-les-Caps-Bulletin-Adhésion-Don-2019.pdf> un bulletin qui selon votre situation permet:

de régler votre adhésion **juillet 2018-juin 2019** si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation

de renouveler votre adhésion **juillet 2019 à juin 2020**

de **donner pouvoir** si vous ne pouvez pas venir à l'Assemblée Générale

de vous porter **candidat(e)** à l'élection du Conseil d'administration

Ce bulletin sera à remettre sur place ou à renvoyer à notre trésorier :

Association Gardez les Caps
Monsieur Jean-Pierre Chauvin
4 rue de la Ruaulté, 22 240 Plurien

Dans l'attente de vous retrouver tous le 8 août,

Katherine Poujol
Présidente

N'oubliez-pas de remplir le bulletin VENEZ NOMBREUX !

© 2019 Association Gardez les Caps
Siège social Mairie de Plévenon, rue du Cap, 22 240 Plévenon
Adresse postale 4 rue de la Ruaulté, 22 240 Plurien
Contact mail gardezlescaps@orange.fr
site <http://gardezlescaps.org>